

Le 7 juin 2017

**Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive**

NOR: VJSV1712186A

Version consolidée au 7 juin 2017

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-2 à L. 231-2-3 et D. 231-1-1 à D. 231-1-5,

Arrête :

**Article 1**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code du sport. - Section 1 : Certificat médical et questionnaire... (V)
- Modifie Code du sport. - art. A231-1 (V)

**Article 2**

A modifié les dispositions suivantes :

- Crée Code du sport. - art. Annexe II-22 (V)

**Article 3**

La directrice des sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 20 avril 2017.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement de la directrice des sports :

L'adjointe à la directrice des sports, chef de service,

C. Sagnac